



Le jeudi 15 octobre 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. le Maire), Mme Danièle DELBECQUE (à Mme Juliette de BAROLET)

Absente : Mme Aurélie DESQUENNE

20-4-5

Intercommunalité

SIVOM Alliance Nord-Ouest

Retrait de la ville du SIVOM
alliance Nord Ouest

Rapport de M. M. le Maire,

Par délibération du 29 juin 2010 (n° 10.3.6), la ville a adhéré au SIVOM Alliance Nord Ouest, sur des compétences choisies « à la carte ».

Ce fut le cas pour la compétence « Etudes et mise en place des utilisations du réseau local de vidéocommunication », sachant que, suite au transfert opéré par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 à la Métropole Européenne de Lille, le SIVOM n'exerce plus cette compétence.

Par ailleurs, le schéma de mutualisation mis en place entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres a renforcé la complémentarité des villes en rationalisant et en optimisant l'action publique à cette échelle de sorte que les possibilités de mutualiser à l'échelle du SIVOM sont devenues ténues.

A ce jour, la ville de Bondues partage avec quelques communes du SIVOM la compétence à la carte « gestion des archives » qu'elle devra organiser d'une autre manière (gestion mutualisée par la MEL ou gestion propre) lorsqu'elle aura quitté le SIVOM.

La nouvelle gouvernance du SIVOM, élue cet été, a prévu de se donner les années 2020 et 2021 pour, en particulier, traiter les questions cruciales de la gestion future de l'EHPAD Georges Delfosse et de la maison de l'emploi Nord Ouest de la Métropole, domaines de compétence auxquels Bondues n'adhère pas.

Ce délai permettra aux élus du SIVOM de décider d'éventuels nouveaux projets à mener en commun, et à chaque commune membre de se prononcer sur la suite de son adhésion.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020

Reçu en préfecture le 16/10/2020

Affiché le

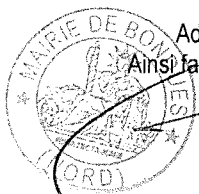
SLOW

ID : 059-215900903-20201015-20_4_5-DE

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire

- à annoncer au Président du SIVOM, la volonté de la commune de quitter le SIVOM au plus tôt le 30 juin 2021 et au plus tard le 31 décembre 2021 et de mandater M. le Maire pour déterminer avec lui les modalités juridiques et financières de notre retrait,
- à solliciter l'autorisation de M. le Préfet sur ce retrait,
- de mettre en œuvre cette décision dans les conditions ainsi prescrites.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 6 octobre 2020



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire